

SÉMINAIRE DE FORMATION D'ÉTÉ

DU JEUDI 21 AU DIMANCHE 24 AOÛT 2025

SALLE NATHALIE LEMEL - 430 ROUTE DU LAC
26300 CHATEAUNEUF-SUR-ISÈRE



7 ATELIERS DE FORMATION

JEUDI 21 AOÛT

14h - 15h30 : Les collectivités territoriales face à la lutte contre la criminalité organisée

par **Antoine Léaument**, député de l'Essonne et co-rapporteur du rapport d'information sur l'efficacité des politiques de lutte contre le trafic de stupéfiant

16h - 19h : Droit à la sécurité et à la sûreté, comment les élus locaux peuvent agir ?

par **Patrick Proisy**, maire de Faches-Thumesnil

VENREDI 22 AOÛT

10h - 13h : Le mandat municipal : de la gestion d'une ville à l'organisation du mandat

par **Patrick Proisy**, maire de Faches-Thumesnil

14h - 17h : Quelles politiques publiques pour favoriser la résilience alimentaire ?

par **Ludovic Mamdy**, formateur et consultant en agri'alimentaires

20h : Accueil des stagiaires

par **Séverine Véziers**, directrice pédagogique du Formateur des collectivités, **Maxime Da Silva**, conseiller municipal de Pavilly et **Graziella Brunetti**, maire de Saint Germain Lembron

SAMEDI 23 AOÛT

10h - 12h : Le champ des possibles d'un maire, la transversalité des missions, innovation et expérimentation

par **Damien Carême**, député européen et ancien maire de Grande-Synthe

13h30 - 16h30 : Agir en commune face à la culture de la finance

par **Gabriel Amard**, député du Rhône

17h - 19h : C'est quoi être un élu local ? : missions et compétences

par **Graziella BRUNETTI**, Maire, Saint-Germain-Lembron, **Marie QUINTON**, Adjointe, Tours, **Maxime DA SILVA**, élu municipal d'opposition, Pavilly

DIMANCHE 24 AOÛT

10H : Clôture et bilan

par **Séverine Véziers**, directrice pédagogique du Formateur des collectivités



Pour tout renseignement,

vous pouvez nous joindre à l'adresse :

contact@leformateurdescollectivites.fr

BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION

SÉMINAIRE DE FORMATION D'ÉTÉ

DU JEUDI 21 AU DIMANCHE 24 AOÛT 2025

SALLE NATHALIE LEMEL - 430 ROUTE DU LAC
26300 CHATEAUNEUF-SUR-ISÈRE



(Vaut convention simplifiée de formation)

Nom Prénom

Adresse

Commune CP

Email Téléphone

Collectivité

En cas de désistement, si FDC n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé en totalité et FDC se réserve le droit d'annuler et ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

7 ATELIERS DE FORMATION

Élus et agents territoriaux des communes de

- de 1 000 habitants250 euros
- de 1 000 à 5 000.....450 euros
- de 5 000 à 10 000.....550 euros
- de 10 000 à 20 000.....650 euros
- de 20 000 à 30 000.....800 euros
- de 30 000 à 40 000.....1 000 euros
- de 40 000 à 50 000.....1 200 euros

- de 50 000 à 75 000.....1 400 euros
- de 75 000 à 100 000.....1 600 euros
- plus de 100 000.....1 800 euros
- Parlementaires, conseillers départementaux, métropolitains, régionaux et de Paris, Lyon et Marseille2 500 euros

BÉNÉFICIER D'UNE FORMATION EST UN DROIT

Depuis la loi 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice du mandat d'élue territoriale, un droit à la formation est ouvert. Les crédits y afférant constituent une dépense obligatoire de votre collectivité. Le code général des collectivités territoriales dispose que ce droit est acquis à tout élu indemnisé ou pas, dès lors que la formation est dispensée par des organismes qui remplissent les conditions:

FDC - le formateur des collectivités est agréé par le ministère de l'Intérieur en date du 5 Novembre 2023. DÉPARTEMENT (63)

Signature de l'intéressé.e

Signature et cachet de la collectivité

Bulletin à remplir à faire signer en apposant le cachet de la collectivité et à retourner à :
contact@leformateurdescollectivites.fr